



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/05 de la Municipalité, du 16 février 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte des développements de la politique du logement ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Guidetti « Pour un plan de développement du logement à Lausanne » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Guidetti « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf « Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/34 de la Municipalité, du 24 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Xavier de Haller « Pour une administration communale au service de tous les habitants »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/43 de la Municipalité, du 7 septembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte des développements des intentions municipales ;

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud intitulé « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts intitulé « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « *Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018
Présidence de M. Valéry Beaud, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « *Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018
Présidence de M. Valéry Beaud, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « *Qu'allons-nous faire de nos plastiques ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anita Messere : «*La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés pa Bô Noël ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018
Présidence de M. Valéry Beaud, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018
Présidence de M. Valéry Beaud, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018
Présidence de M. Valéry Beaud, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « *Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité !* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Johan Pain : « *Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité intervienne auprès du Conseil de Fondation des soins à domicile lausannois (FSL) et du Canton (AVASAD) pour que des mesures soient prises dans l'organisation et la gestion des soins afin que soit obtenu : 'une approche plus humaine et respectueuse des conditions du travail afin d'assurer de bonnes prestations aux patients' »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Mathieu Maillard : « *Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui est possible afin de garantir aux écoliers lausannois l'accès à au moins un camp de ski scolaire, notamment en sollicitant l'aide du Canton si l'évaluation de l'interprétation de l'arrêt du TF devait mettre en péril la pratique actuelle »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018
Présidence de M. Valéry Beaud, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « *Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« *Le Conseil communal de Lausanne souhaite :*

- *que la Municipalité fasse un communiqué de presse concernant la nomination de la nouvelle déléguée à l'égalité*
- *que la déléguée à l'égalité de la Ville soit présentée sur la page du site web de la Ville et présente ses compétences. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « *Coup d'arrêt de la ligne 24 ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :